

Mairie de La Selle-en-Luitré

## **Note de présentation brève et synthétique des Budgets primitifs 2024**

**Conseil municipal du 09.04.2024.**

### **Nouvelle nomenclature M57**

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L2313-1, L3313-1 et L43134 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Il prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif.

Cette note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet [www-la-selle-en-luitre.fr](http://www-la-selle-en-luitre.fr)

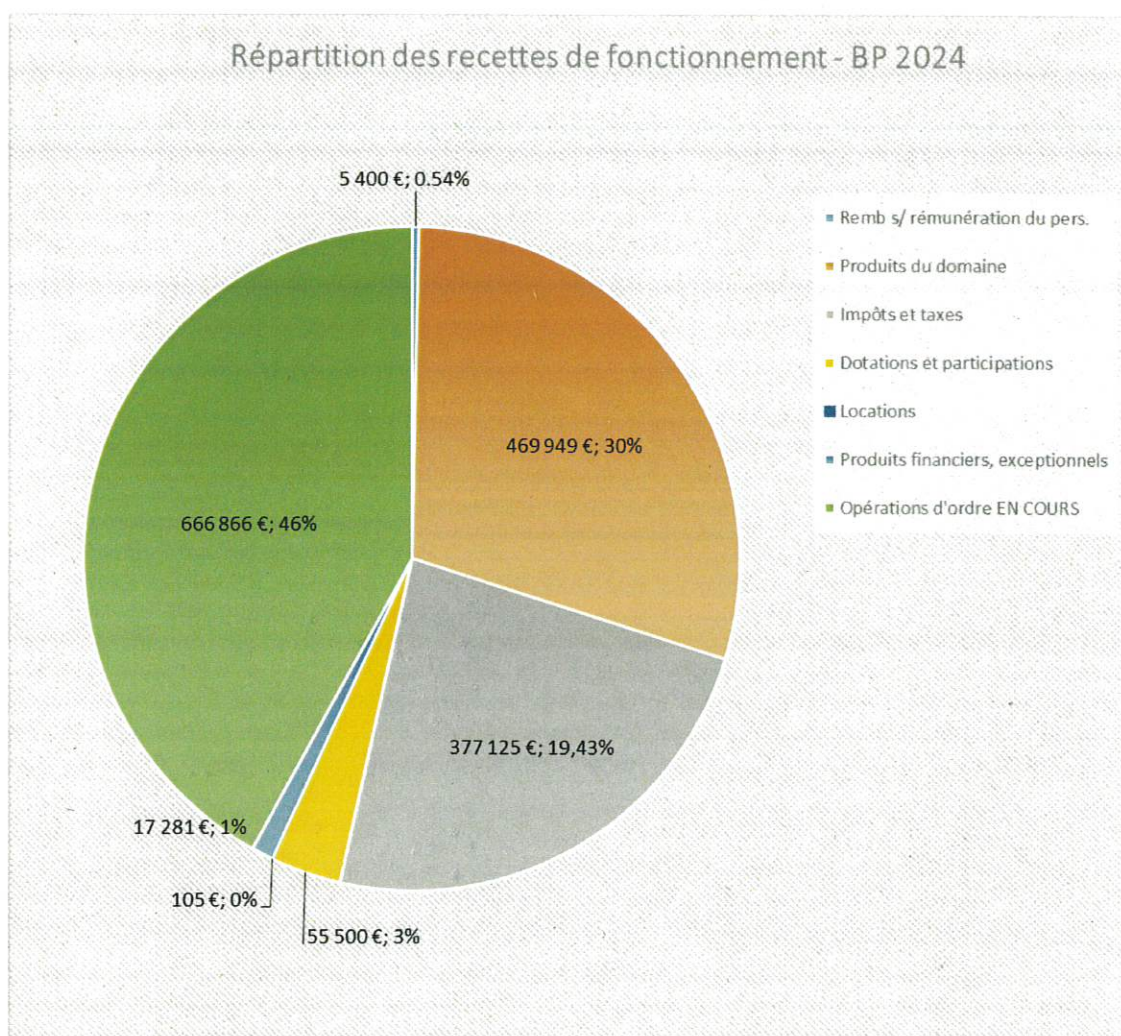
\*\*\*\*\*

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2023.

**Section de fonctionnement – recettes**

La section de fonctionnement s'équilibre à **1 592 725.36 €** (1 556 584.36 € en 2023), soit une augmentation de 2.26 % par rapport à 2023.

	Budget 2023	Budget 2024	Variation
Remboursement sur rémunération du pers.	0 €	500 €	+ 500 €
Produits du domaine	5 232 €	5 400 €	+ 168 €
Impôts et taxes	467 365 €	469 949 €	+ 2 584 €
Dotations et participations	356 857 €	377 125 €	+ 20 268 €
Locations	55 500 €	55 500 €	0 €
Produits financiers, exceptionnels	105 €	105 €	0 €
<b>Opérations d'ordre En cours</b>	<b>17 281 €</b>	<b>17 281 €</b>	<b>0 €</b>
Excédent N-1	654 244 €	666 866 €	+ 12 622 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 556 584 €</b>	<b>1 592 725 €</b>	<b>+ 36 141 €</b>



**Produits du domaine : 5 400 €, 0.34 %**

Ce sont les produits des concessions dans le cimetière et des redevances d'occupation du domaine public communal ainsi que la mise à disposition du personnel facturée au budget assainissement.

**Impôts et taxes : 469 949 €, 29.50 %**

Les taux d'imposition ont été votés sans augmentation. Le taux de la taxe d'habitation est inscrit à nouveau depuis 2023, il est appliqué pour les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Les recettes liées à ces taux d'impositions sont répartis comme suit : le comte **73 111 pour la somme de 113 995 €** au sein de ce chapitre et le compte **74833 pour la somme de 370 347 €** au chapitre des dotations. De plus, Fougères Agglomération verse à la commune une **attribution de compensation pour la somme de 332 504 €** et une **dotation de solidarité pour 3 450 €**. Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDTP) octroyé par le Département fluctue d'une année à l'autre, le montant de **20 000 €** est inscrit pour 2024.

**Dotations et participations : 377 125 €, 23.67 %**

La commune ne perçoit plus de DGF et de dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle. La commune prétend à un retour de **FCTVA (fonctionnement) de 1 377.78 €**. Comme l'année précédente, la perte de base de foncier bâti (chapitre 73 impôts et taxes) lié à la baisse de 50% des valeurs locatives des établissements industriels sera compensée au compte 74833 (M57) pour la somme de 370 347 €.

**Locations : 55 500 €, 3.48 %**

Locations de salles, loyers et charges locatives.

Cette année, les prévisions des locations de salles sont prometteuses comme l'année dernière. Les provisions sur charges vont augmenter. Cette hausse est en corrélation avec les coûts grandissants de l'énergie.

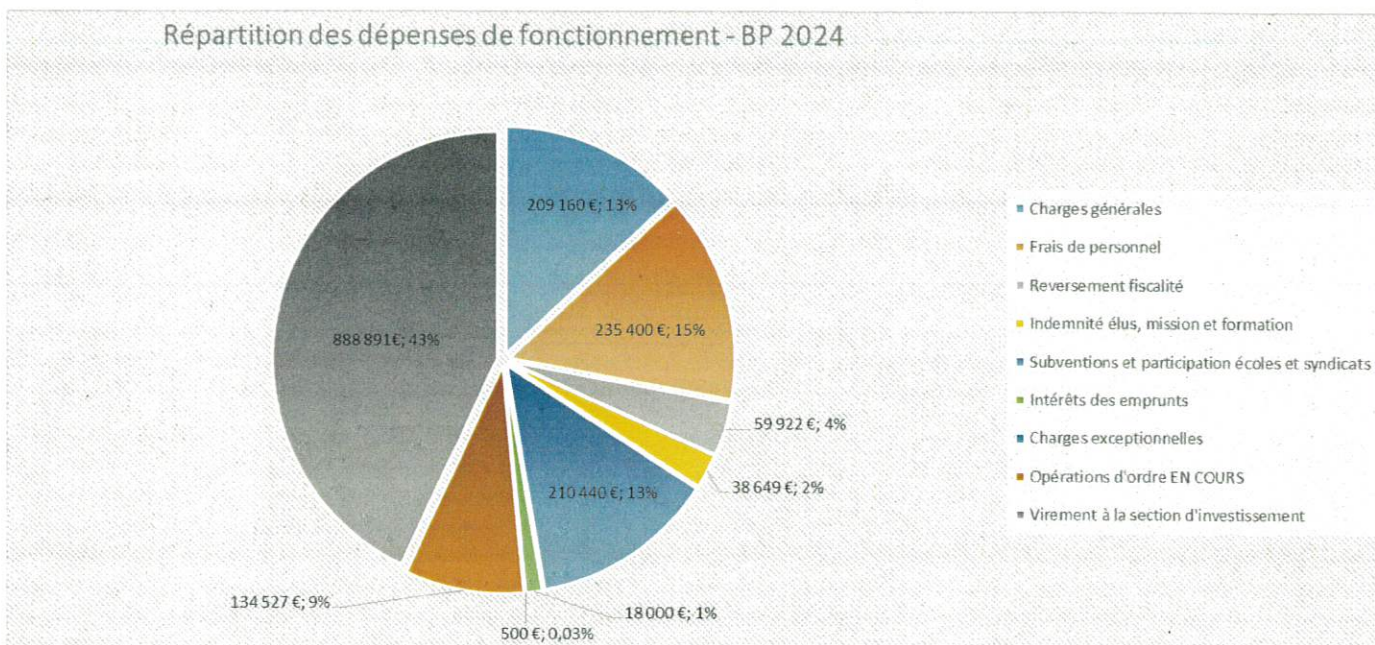
**Opérations d'ordre : 17 281 €, 10.84 %**

Amortissements des subventions perçues pour les travaux du restaurant et du logement « La Selloise

**Section de fonctionnement – dépenses**

	Budget 2023	Budget 2024	Variation
Charges générales	191 220 €	209 160 €	+ 17 940 €
Frais de personnel	220 000 €	235 400 €	+ 15 400 €
Reversement fiscalité	46 874 €	59 922 €	+ 13 048 €
Indemnité élus, mission et formation	36 500 €	38 649 €	+ 2 149 €
Subventions et participations aux écoles et syndicats	206 200 €	210 440 €	+ 4 240 €
Intérêts des emprunts	10 661 €	18 000 €	+ 7 339 €
Charges exceptionnelles	510 €	500 €	-10 €
Dépenses imprévues (n'existent plus au 022 en M57)	-€	-€	-€
<b>Opérations d'ordre en cours</b>	<b>101 545 €</b>	<b>134 527 €</b>	<b>+ 32 982€</b>
Virement à la section d'investissement	743 074 €	686 127 €	- 56 947 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 556 584 €</b>	<b>1 592 725€</b>	<b>+ 104 125 €</b>

Répartition des dépenses de fonctionnement - BP 2024



**Fongibilité des crédits :** Par délibération le 09/04/2024, l'assemblée a autorisé l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles.

**Charges à caractère général : 209 160 €, 13.13%**

Les dépenses d'énergie (électricité et gaz) ont été augmentées sur recommandations chiffrées du SDE 35 afin de couvrir les augmentations annoncées en 2024. Des dépenses concernant l'achat de plantations différenciées pour les parterres en places et pour les bacs à fleurs sont prévus dans l'objectif d'embellir le bourg. Une ligne de dépense concernant des frais de géomètre est inscrite. Dans le cadre des voies douces, des conventions de mise à disposition ont été établies en 2023 et ces dernières engendreront un coût global d'environ 250.00 €. Un loyer de 2 000.00 € sera versé pour la location du bâtiment hébergeant la collection LANGLOIS. Un montant est inscrit pour l'assurance dommage ouvrage dans le cas où la collectivité devrait contracter en lien avec ses projets d'investissements. Depuis plusieurs années, l'affranchissement des timbres est réalisé par le personnel administratif, ce qui diminue le coût global. La commune poursuit ses efforts de commandes annuelles pour pérenniser de meilleurs prix. Concernant les frais téléphoniques, une étude est en cours pour conditionner les coûts et aussi parce que les lignes cuivres vont être supprimées. La commune va solliciter une entreprise extérieure pour l'habilitation électrique d'un agent (1 technique). Des annonces pour le recrutement de personnel sont prévues au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

L'énergie, l'électricité, l'entretien des bâtiments et des terrains, les fournitures de petits équipements, les contrats de maintenance les assurances obligatoires, la publicité, les relations publiques ainsi que les impôts fonciers et ordures ménagères sont les montants les plus importants de ce chapitre.

**Frais de personnel : 235 400 €, 14.77 %**

La commune dispose de trois agents titulaires dont un rédacteur principal de première classe, un agent administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, un agent technique principal de 1<sup>ère</sup> classe. La secrétaire de mairie a réduit son temps de travail de 20% cette année, pour se consacrer à des missions de formations en tant que vacataire. Une sollicitation de promotion interne est en cours d'instruction.

Concernant les contractuels, la commune dispose d'un agent pour des missions de nettoyage des bâtiments communaux à hauteur de 6/35<sup>ème</sup>. De plus, la collectivité dispose d'un agent technique polyvalent à temps plein (35/35<sup>ème</sup>). Une évolution statutaire est envisagée pour ce dernier. Un développeur facilitateur de projet local a été recruté depuis le 6 juillet 2023, son contrat va être renouvelé jusqu'à la fin de l'année. Pour cet emploi, une aide mensuelle (recettes de fonctionnement) d'environ 700 euros (mensuel) est versée depuis le 06/07/2023 pour une période totale de neuf mois. Aucun avancement d'échelons n'est prévu cette année sauf information contraire réglementaire.

La participation employeur prévoyance a évolué cette année, tous les agents ont contracté avec TERRITORIA Mutuelle. Le montant de participation mensuel par agent pour un temps plein est de 25 €.

Cette année, la collectivité a accordé la prime pouvoir d'achat à ses agents éligibles, cette dernière sera versée en Avril 2024. Le montant oscille entre 0 € brut et 800 € brut par agent suivant leur situation.

La commune accueille régulièrement des stagiaires Prémicol et Licence professionnelle (formation pour devenir secrétaire de mairie) durant toute l'année.

Un budget de secours est prévu en cas d'absence prolongée d'un agent.

**Reversement fiscalité : 59 922 €, 0.41 %**

La commune verse une participation au redressement des comptes publics. (7 467 € identique à 2023 normalement). Suite à la nouvelle convention signée avec Fougères Agglomération fin 2022, le reversement concernant le foncier bâti a évolué (cf délibération n°94/2022 du 08/11/2022). Cette année, la collectivité versera 52 205.00 € (39 157 € en 2023)

§

**Subventions et participations écoles et syndicats : 2410 440 €, 13.21 %**

La participation aux syndicats évolue de 16.80% due principalement aux travaux de fonctionnement du syndicat de voirie.

Les prestations du RPE évoluant, la commune versera probablement 1 500 € de fonctionnement à la commune de Laignelet. De plus, Le projet de mise en œuvre d'un centre santé sur la commune de Luitré-Dompierre est toujours en cours d'étude. C'est une structure communale qui emploie des médecins à son compte. La commune porteuse de projet Luitré-Dompierre sera en charge de la gestion globale de ce centre. La commune de La Selle-en-Luitré s'est engagée pour ce projet de santé afin de répondre aux besoins de ses administrés, une somme prévisionnelle de 20 000 € est inscrite au budget 2024.

Les subventions liées aux voyages scolaires, aux voyages à l'étranger, de haut niveau et liée aux sports extérieurs sont toujours d'actualités.

La participation globale des écoles privées et publiques extérieures est en baisse par rapport à l'année dernière.

**Indemnités élus, mission et formation : 38 649 €, 2.42 %**

Les indemnités des 4 adjoints et du maire sont calculées sur la base de la réglementation en vigueur pour la strate de 500 à 1499 habitants.

Le chiffre prévisionnel a évolué dû à un projet de loi portée par Mme GATEL devant le Sénat. Celui-ci a pour objectif de permettre aux élus locaux d'exercer leur mandat dans de meilleures conditions et de permettre d'obtenir une réelle reconnaissance de l' élu local.

**Intérêts des emprunts : 18 000 €, 1.13 %**

Remboursement d'un premier emprunt « programme de travaux de construction bâtiments multifonctions » auprès du Crédit Mutuel de Bretagne : la somme des intérêts pour ce prêt représente 8 165.63 €.

Remboursement d'un deuxième emprunt « création cimetière n°2 avec préau d'accueil » auprès du Crédit Mutuel de Bretagne : la somme des intérêts pour ce prêt représente 739.32 €. Une somme a été inscrite pour le résiduel des intérêts pour le dernier trimestre 2024 dans le cas où un emprunt serait saisi pour l'investissement.

**Opérations d'ordre : En cours de calcul €, 134 527, 8.44 %**

Principalement l'amortissement des travaux du restaurant et du logement « La Selloise » à compter de 2018, et autres montants définis avec le service de gestion comptable

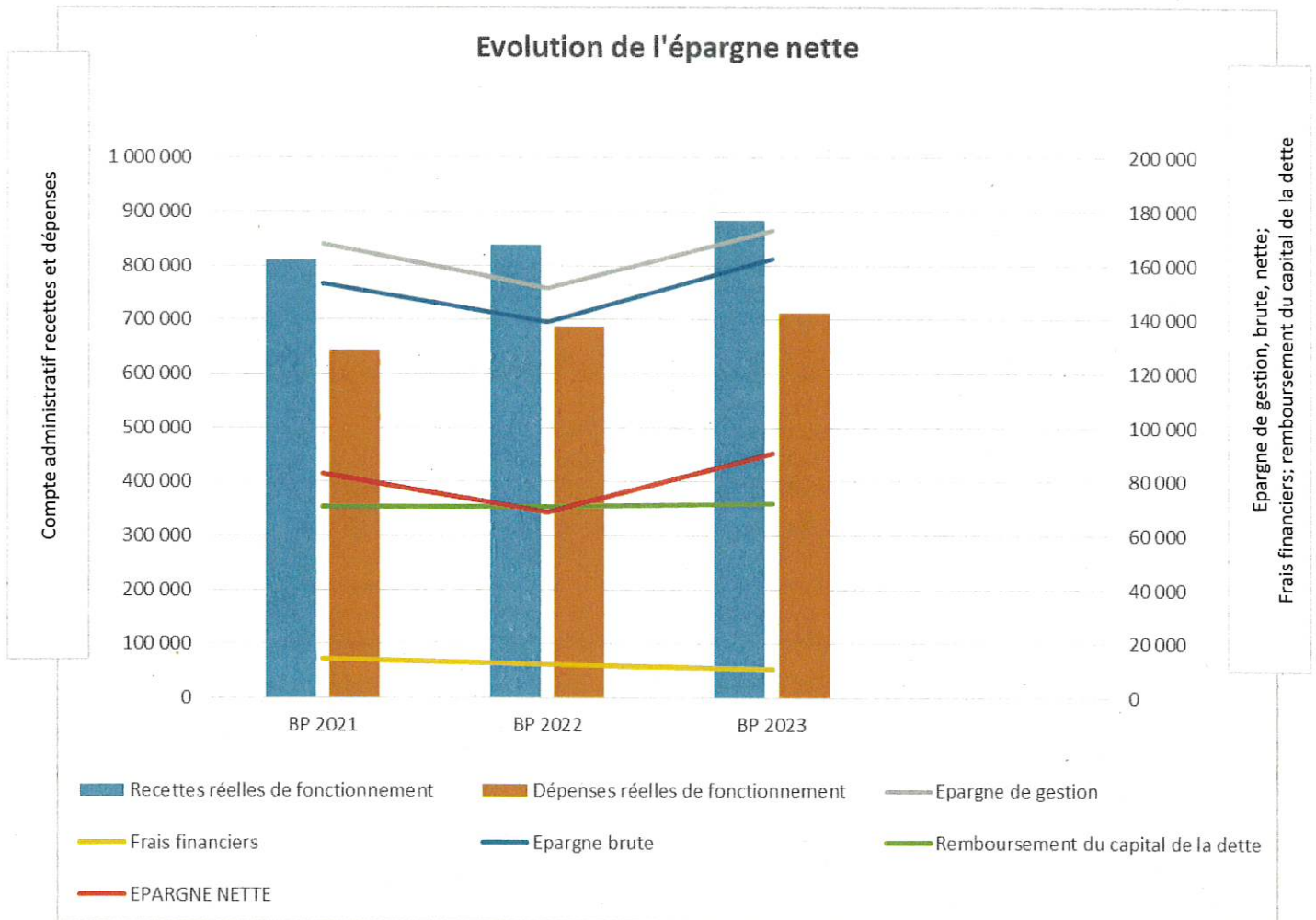
**Nombre d'habitants INSEE : 633 ; Population DGF : 638 habitants**

**Informations fiscales :**

	TFPB	TFPNB	Taxe habitation
Taux communaux 2024	34.69 %	25.33 %	6.98%
Taux moyens communaux de 2023 au niveau départemental	43.15 %	47.99 %	29.65 %

**Evolution de l'épargne nette** (part disponible au financement des dépenses d'équipement) :

	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Recettes réelles de fonctionnement	811 117	837 894	885 059
Dépenses réelles de fonctionnement	643 075	686 199	711 965
<b>Epargne de gestion</b>	<b>168 042</b>	<b>151 695</b>	<b>173 094</b>
Frais financiers	14 500	12 500	10 661
<b>Epargne brute</b>	<b>153 542</b>	<b>139 195</b>	<b>162 433</b>
Remboursement du capital de la dette	70 833	70 833	71 833
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>82 709</b>	<b>68 362</b>	<b>90 600</b>

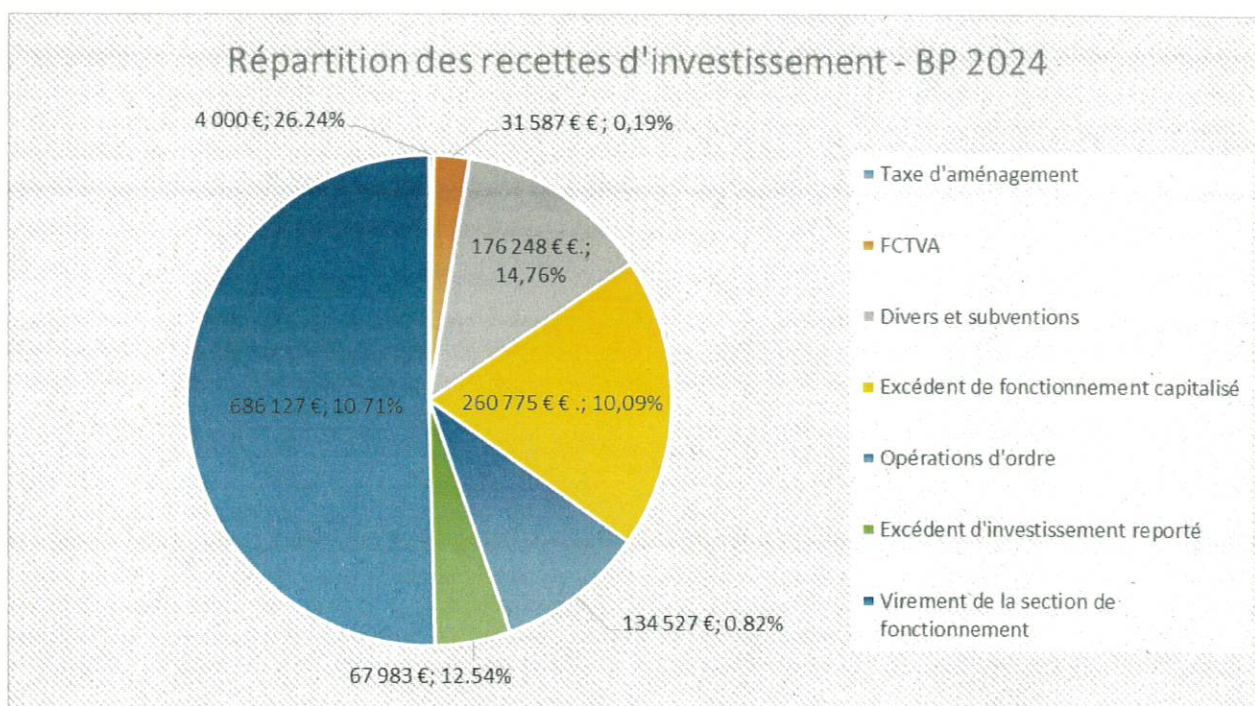


**Section d'investissement :**

La section d'investissement s'équilibre à **2 725 845 €**

Recettes d'investissement

	Budget 2023	Budget 2024	Variation
Emprunt	0.00 €	1 364 598 €	+ 1 364 598 €
FCTVA	104 355€	31 587 €	-72 768 €
Taxe aménagement	1 500€	4 000 €	+2 500.00 €
Divers et Subventions	200 768 € (dont RAR 120 000.00 €)	176 248€ (dont RAR 0 €)	-24 521 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	412 503 €	260 775 €	-151 728€
Opérations d'ordre	101 545 €	134 527 €	+32 982€
<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>109 624 €</b>	<b>67 983.35€</b>	<b>-41 641€</b>
Virement de la section de fonctionnement	743 074€	686 127 €	-56 947 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 673 369 €</b>	<b>2 725 845 €</b>	<b>+1 052 476 €</b>



**EMPRUNT :**

2014 / Emprunt pour les bâtiments multifonctions pour la somme de 750 000 €.

2020 / Emprunt pour la création du cimetière n°2 avec préau d'accueil pour la somme de 250 000 €.

2024 / Emprunt prévisionnel pour le futur terrain de football synthétique et ses vestiaires

**FCTVA :** remboursement de la TVA sur les dépenses 2022. Le montant attendu est de 31 587.22 € environ.



**Subventions:**

Un dossier de dotations d'équipements des territoires ruraux (DETR) 2024, un dossier pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), un dossier de la fédération française de football pour le projet du terrain de football synthétique et des vestiaires du terrain de football synthétique et du bloc sanitaire sont en cours d'instruction. Aucun chiffre n'est inscrit sur le Budget 2024.

Concernant l'étude de faisabilité du tiers lieu, une demande de subvention Fonds Verts en cours d'instruction. Aucun chiffre n'est inscrit sur le Budget 2024.

La somme de 23 600.00 €, correspondant à la subvention CAF pour le RPE à hauteur de 50% des dépenses engagées (2022/2023) est attendue en versement cette année par la commune de Laignelet.

Une subvention de la Région Bretagne concernant l'acquisition de matériel de désherbage alternatif au désherbage chimique sera versée à hauteur de 1 658.34 €.

Un dossier LEADER 2022 a été déposé en 2022 sur le projet terrain multisports. Les fonds attendus sous réserve des justificatifs et des reliquats pourraient atteindre 150 000 €.

**Opérations d'ordre :** principalement, l'amortissement des travaux du restaurant et du logement « La Selloise » à compter de 2018, et autres montants définis avec le service de gestion comptable

**Excédent d'investissement reporté :** c'est le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2023

**Virement de la section de fonctionnement :** il correspond à l'autofinancement brut

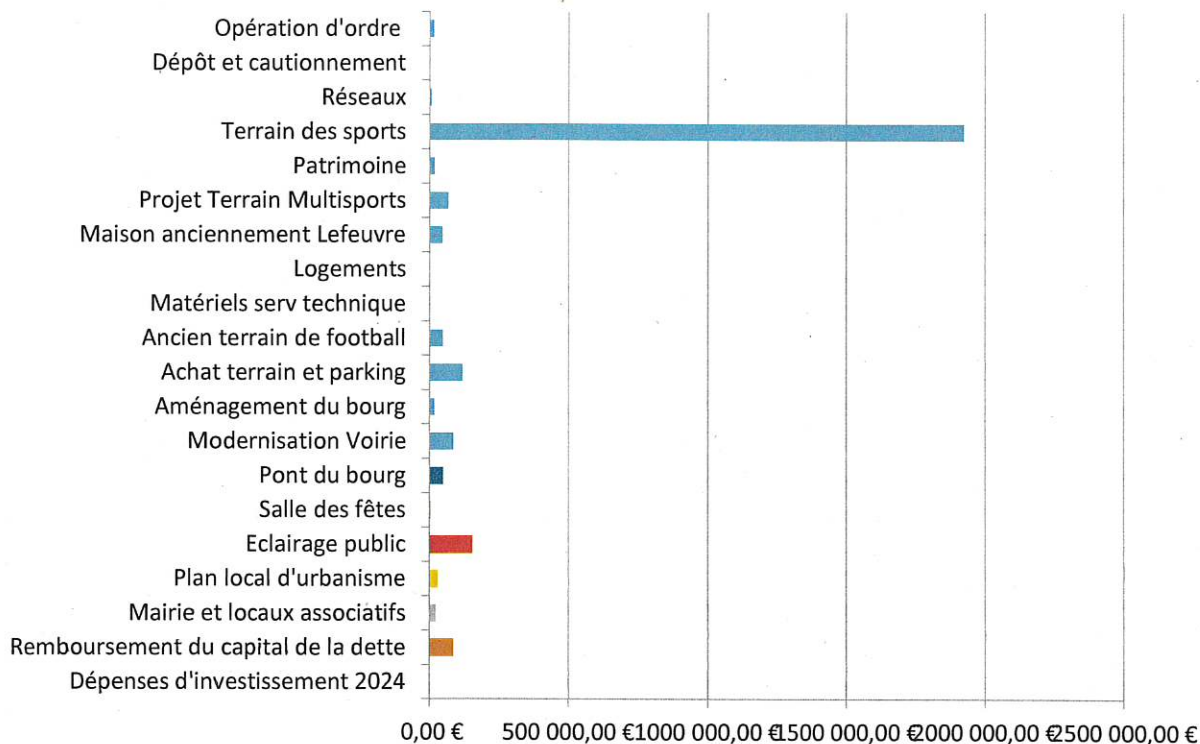
Envoyé en préfecture le 26/04/2024
Reçu en préfecture le 26/04/2024
Publié le 26 AVR. 2024
ID : 035-213503246-20240409-NOTE BP24-BF

Dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 26/04/2024  
 Reçu en préfecture le 26/04/2024  
 Publié le 26 AVR. 2024  
 ID : 035-213503246-20240409-NOTEBP24-BF

	Budget 2023	Budget 2024
Remboursement du capital de la dette	71 833.32 €	87 900.00 €
Mairie et locaux associatifs	62 050 €	23 354.04 € (pas de RAR)
Plan local d'urbanisme	32 875,36 € (dont RAR 28 375 €)	30 519.60 € (dont RAR 17 776 €)
Modernisation voirie	86 794,18 € (dont RAR 19 896 €)	88 191.12 € (pas de RAR)
Salle des fêtes Lancelot	4 000 € (dont RAR 4 000 €)	5000 € (dont RAR 4 000 €)
Aménagement du bourg	1 350 €	20 000 € (Pas de RAR)
Terrains	625 147,45 €	(RAR 120 387 €)
Immeuble commerce et logement	8 000 €	(RAR 753 €)
Matériels services techniques	19 020,36 € (dont RAR 3 020,36 €)	4 000 €
Eclairage public	55 000 € (dont RAR 28 000,00 €)	155 000 € (dont RAR 55 000 €)
Maison anciennement Lefeuvre	10 000€	48 050 € (dont RAR 4 550 €)°
Projet Terrain Multisports	637 335.31 € (dont RAR 542 335,31 €°)	69 634.65 € (dont RAR 42 134.65 €)
Terrain des sports	14 500,00 € (dont RAR 4 000 €)	1 925 552 € (dont RAR 6952 €)
Patrimoine	10 500 € (dont RAR 10 500 €)	20 000 €
Réseaux	12 200 €	(RAR 9222.45 €)
Pont du bourg		50 000 €
Ancien terrain de football		50 000 €
Dépôt et cautionnement	2 000 €	1 000 €
Opérations d'ordre	17 281 €	17 281 €
<b>TOTAL REEL</b>	<b>1 673 369,48 €</b>	<b>2 725 845 €</b>

## Répartition des dépenses d'investissement 2024



### Quelques précisions sur certains projets d'investissements 2024 (TTC) :

#### MAIRIE

- Majuscule : Chaise de bureau 897.78 € + matériels de bureau 1 600 €
- Néocom : Changement téléphonie 2 500 €
- Cosoluce : 1 254.04 € €
- Intervention électrique provisionnelle : 10 000 €

#### SDE 35

- SDE Lampadaires 1<sup>ère</sup> Tranche : 28 000 €
- SDE Lampadaires 1<sup>ère</sup> Tranche Avenant 1 : 1 926,01 €
- SDE Lampadaire 2<sup>ème</sup> Tranche : 17 136,16 €
- SDE devis en cours (terrain football synthétique) : 100 000 €
- SDE devis en cours (suite passage de la zone urbaine en Led)

#### VOIRIE

- Sell'Parc : Terrain de boule 4 974.00€
- VC 10 chassidou : 18 954.00 €
- Lotissement le couesnon : cheminement piétons 5 778.00 €
- La Buffetière : 21 480.00 €
- Provisions : 20 000 €

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 26 AVR. 2024

ID : 035-213503246-20240409-NOTE BP24-BF

### **AMENAGEMENT PAYSAGER DU BOURG**

- Provisions : 20 000 €

### **PPROJET TERRAIN MULTISPORTS**

- Table d'orientation : 25 000 €
- Défibrillateur : 2 500 €

### **SALLE DES FETES LANCELOT**

- Prises Bouygues à changer

### **MATERIELS SERVICE TECHNIQUE**

- Provisions : 4000 €

### **TERRAIN DES SPORTS**

- SPORT INITIATIVES : MO Terrain : 25 200.00 €
- SPORT INITIATIVES : MO Vestiaires : 34 800.00 €
- Travaux Terrain : 1 309 982.40 €
- Travaux vestiaires : 568 800 €
- Devis complémentaires Sport initiative : 6 840 €

### **ANCIEN TERRAIN DE FOOTBALL**

- Dervenn : Etude 5 739.78 €
- Travaux participatifs : 50 000 €

### **PLU**

- ALTEREO : 10 743.60 € (remboursé ultérieurement par Fougères Agglomération)
- Publication enquête publique : 2 000 €

### **PATRIMOINE**

- Panneaux sentiers : 20 000 €

### **MAISON ANCIENNEMENT LEFEUVRE / TIERS-LIEU**

- Lieux et architectes : Etude de faisabilité 32 305.20 €
- Destination Fougères : 7 140.00 €
- Sem'Orchestram : 4 550.00 €

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le **26 AVR. 2024**

ID : 035-213503246-20240409-NOTE BP24-BF

## ACHAT TERRAIN

- Achat terrain de football synthétique

Délibération 06/2024 : Acquisition à titre gratuit Parcelle ZH 156

Délibération 11/2024 : Parcelles B 535 et B 536

Délibération 15/2024 : Parcelle ZE 203

## LOGEMENTS LOCATIFS

- BUT : Solde Cuisine : 753 €

## PONT DU BOURG

- Provisions : 50 000 €

## BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

---

La section de fonctionnement s'équilibre à 41 789.23 €, avec un excédent reporté de 22 349.39 €.

La section d'investissement s'équilibre à 67 837.40 €, avec un excédent reporté de 58 016.99 €.

## BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COUESNON

---

La section de fonctionnement s'équilibre à 80 474.81 €, avec un excédent reporté de 1 289.72 €.

La section d'investissement s'équilibre à 138 301.71 €, avec un déficit reporté de 65 469.91 € et un emprunt de 72 831.80 €.